

# De la proposition de jury à la soutenance de thèse

## 8 semaines avant la date de soutenance

### Le directeur de thèse

- adresse au *Secrétariat de l'école doctorale* (M. Stéphane COLY : 03.68.85.16.85, courriel : [coly@unistra.fr](mailto:coly@unistra.fr)) la proposition de jury sur les formulaires prévus à cet effet.

### Composition du jury : 4 à 8 membres

- les rapporteurs doivent être extérieurs à l'Université de Strasbourg et à l'école doctorale du doctorant
- la moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés
- la moitié du jury au moins doit être composée de personnalités extérieures à l'Université et à l'École Doctorale du doctorant, à l'Université et à l'ensemble des établissements du site « Université de Strasbourg » (y compris l'UHA Mulhouse).
- jusqu'à 8 membres sont autorisés dans le cadre d'une co-direction ou cotutelle de thèse
- les membres invités ne font pas partie du jury et ne sont pas mentionnés dans le formulaire
- dans la mesure du possible, le jury doit permettre une représentation équilibrée de femmes et d'hommes.

### Le candidat

- adresse au *Secrétariat de l'école doctorale* un exemplaire en version électronique du résumé de thèse en français (3 à 4 pages dactylographiées) en vue de sa diffusion dans l'établissement
- précise à la fin du résumé la liste des publications et communications auxquelles son travail a déjà donné lieu (avec les noms de tous les auteurs) ou l'indication «aucune publication »
- **Pour les soutenances prévues entre le 20 août et le 30 septembre, les propositions de jury doivent être transmises selon les formes requises avant le 15 juin de la même année civile.**

## 6 semaines avant la date de soutenance

### Le candidat

- lorsque son jury a été officiellement validé le directeur de l'École Doctorale et le président de l'Université, le doctorant adresse un exemplaire en version papier de sa thèse à chaque rapporteur et à chaque membre du jury.

## 3 semaines avant la date de soutenance

### Le candidat

- dépose un exemplaire électronique de sa thèse au *Collège doctoral Unistra* (Mme Souvarna SURENDRAN : 03.68.85.13.82, courriel : [suren dran@unistra.fr](mailto:suren dran@unistra.fr))
- informe le *Collège doctoral de site* de la date, de l'heure et du lieu prévisionnels de soutenance en accord avec son directeur de thèse.

# De la proposition de jury à la soutenance de thèse

## 2 semaines avant la date de soutenance

### Les rapporteurs

- adressent leurs rapports accompagnés du formulaire idoine au *Collège doctoral Unistra* (Mme Souvarna SURENDRAN : 03.68.85.13.82, courriel : [surendran@unistra.fr](mailto:surendran@unistra.fr)) au vu desquels l'autorisation de soutenance est donnée par le président sur avis du directeur de l'École Doctorale.
- Pour les soutenances prévues entre le 20 août et le 1<sup>er</sup> septembre, les rapports des rapporteurs doivent parvenir au plus tard le 16 juillet de la même année civile.